

Sarah Antonutti, esthéticienne à domicile

Sarah s'est installée à Vouhé depuis un an avec son compagnon et exerce le métier d'esthéticienne depuis 10 ans.

Elle souhaite développer son activité à Vouhé et ses alentours.

Elle se déplace chez vous et propose des soins du visage, soins du corps bio, épilations à la cire bio et classique, modelages du monde et manucure traditionnelle.

N'hésitez pas à consulter son site internet et sa page Facebook : [Bionaturalorient](#)

Vous pouvez la joindre au 06 36 17 36 60.

Les principales décisions du Conseil Municipal du 9 décembre 2020

Acceptation de la délégation du Droit de Prémption Urbain communautaire excepté sur les zones économiques

La Communauté de Communes conserve le DPU zonage économique et propose de déléguer la partie habitat aux communes.

Le Conseil accepte la délégation du Droit de Prémption Urbain sur les zones non économiques, c'est-à-dire sur les zones **AU** « A Urbaniser » et **U** « Urbaines » à vocation d'Habitat du PLUi-H, soient les secteurs de mixités des fonctions renforcées, de mixité des fonctions sommaires, à vocation résidentielle prédominante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté : 13 voix pour

Tarifs de location des salles communales

Les tarifs sont consultables dans le compte rendu intégral, affiché en mairie et sur le site internet.

La location des salles est gratuite une fois par an pour les agents de la commune, pour leur usage exclusif.

Le Conseil à l'unanimité décide d'adopter ces tarifs.

Délibération complémentaire concernant la facturation exceptionnelle des locations des salles communales pour les auto entrepreneurs

En raison de l'épidémie du Covid 19, il apparaît que les micro-entreprises, qui ont signé un contrat de location de septembre à décembre 2020, n'ont pas pu organiser leur activité d'octobre à décembre 2020.

Monsieur le Maire propose donc de revoir la facturation pour ce dernier trimestre 2020 et d'ajuster celle de l'année à venir.

Le Conseil propose la facturation à raison d'un mois d'utilisation (septembre), soit un montant de 30 €, ou la gratuité du trimestre concerné,

Le Conseil procède au vote : 12 voix pour un mois de facturation / 1 voix pour la gratuité

Droit de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu plusieurs déclarations d'intention d'aliéner :

- concernant les terrains cadastrés : « B 632 – B 633 – B 636 » situé « La Gravette Nord » et l'immeuble cadastré « B 0619 » situé 5 rue de la Panetrie ;
- concernant l'immeuble cadastré « B 0112 – B 0113 » situé « 19 rue de la <gravette » ;

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption sur ces terrains et immeubles.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 19 Janvier 2021 à 19h45

Retrouvez l'intégralité du Compte Rendu affiché en mairie et sur le site internet.



*Prochain
Conseil Mu-
nicipal le
mardi 9 Jan-
vier 2021 à
19h45 en
salle du
Conseil*

*Retrouvez
l'intégralité
du Compte
Rendu affi-
ché en Mai-
rie et sur le
site Interne*



Le concours des décorations et illuminations des maisons, organisé par Vouhé en Fête, a motivé près de 60 participants qui ont fait preuve d'imagination et de création.

Le jury a soigneusement examiné toutes ces décorations et déambulé dans les rues de notre village de jour et de nuit afin d'attribuer une note finale. Le choix fut difficile, les scores étant très serrés.

Il a fallu quand même choisir et nous vous annonçons les vainqueurs :

1^{er} : Mr et Mme LAGEDAMON

2^{ème} : Mr et Mme SOZA-CRUZ SMEULDERS

3^{ème} : Mr et Mme BONK-CHRETIEN

Il a été décidé de récompenser également les 4 gagnants suivants :

4^{ème} : Mr et Mme PARIS

5^{ème} : Mme LEDANNOIS

6^{ème} : MR et Mme ROY SUIRE

7^{ème} : Mr et Mme GORCE (pour l'originalité et la création de décorations vues de jour)

Vouhé en Fête remercie chaleureusement les habitants de Vouhé et les félicite pour avoir fait de notre village une féerie de Noël.

Rendez-vous l'année prochaine !

Vous pouvez voir les photos sur le site vouheenfete.fr

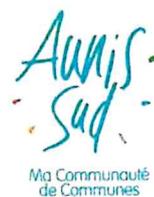


Le club

Le Canton Aunis Football Club est un club créé en Mai 2018 suite à la fusion des clubs de l'**USAP** (communes de Saint Georges du Bois, Puyravault et Vouhé) et de l'**ES Surgères**.

19 équipes jeunes et seniors sont engagées pour la saison 2020-2021 dans les championnats ligue Nouvelle-Aquitaine et District Charente-Maritime.

Ce club cantonal a pour objectif de représenter l'ensemble des communes du canton Surgérien.



Cette mutualisation des moyens humains et des infrastructures permet la pratique du football pour **280** licenciés de l'Aunis Sud qui évoluent ainsi sur les terrains de Puyravault, Surgères, St Georges du Bois, Vouhé et Vandré.

Notre club aux couleurs rouge et noir a une dimension sociale forte pilotée par un slogan « **Le football pour tous** » et **3 piliers** :

- L'éducatif : Volonté de formation et de transmission des valeurs envers les jeunes.
- Le sportif : Volonté de résultats et de progression pour l'ensemble des équipes.
- L'associatif : Volonté de rassemblement autour des valeurs du club.

Notre volonté est de construire un club dans lequel chacun peut s'identifier et trouver sa place.

En ce contexte de crise sanitaire, toutes les manifestations extra-sportives habituellement organisées sont en suspens pour la saison 2020-2021.

D'ordre général, le club organise de nombreuses manifestations qui rythment la saison et restent indispensables à une vie de club harmonieuse.

Il y a notamment le concours de palets organisé à Blameré, deux lotos, un concours de Belote et enfin le tournoi de foot seniors qui se déroule en Juin à Saint Georges du Bois.

L'ensemble de ce projet associatif vise à satisfaire l'ensemble des parties prenantes du club, supporters, parents ou joueurs de tout âge.

